

RAPPORTS DU  
COMMISSAIRE AUX  
COMPTES

*Fédération Française de  
Tennis de Table*

31/12/2022

\*.\*.\*.\*.\*

## **S O M M A I R E**

### **RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS**

#### **COMPTES ANNUELS**

#### **RAPPORT SPECIAL**

-----

**FEDERATION FRANCAISE DE TENNIS DE TABLE****Association reconnue d'utilité publique****Siège social : 3 Rue Dieudeonne costes  
75625 PARIS CEDEX 13****RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES****SUR LES COMPTES ANNUELS  
*Exercice clos au 31/12/2022***

Aux Élus,

**Opinion**

En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Fédération Française de Tennis de Table relatifs à l'exercice clos le 31/12/2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association Fédération Française de Tennis de Table à la fin de cet exercice.



## Fondement de l'opinion

### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> Janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons été conduits à examiner :

- Le traitement comptable des subventions accordées au cours de l'exercice, au regard des conventions signées et de leur rattachement à l'exercice.
- La justification et la présentation comptable des reports en fonds dédiés.
- L'exhaustivité des ressources « Cotisations » présentées dans les comptes annuels par réconciliation avec le système d'information.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents adressés à l'Assemblée générale sur la situation financière et les comptes annuels.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance associative

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fédération à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fédération ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil Fédéral.

## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fédération.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fédération à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à ORLEANS, le 15 Mars 2023

ORCOM AUDIT  
Commissaire aux comptes  
Bruno ROUILLÉ  
Associé

## Fédération Française de Tennis de Table

Actif		Au 31/12/2022			Au 31/12/2021	
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net		
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement Frais de recherche et développement Donations temporaires d'usufruit Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires <sup>(1)</sup> Immobilisations incorporelles en cours Avances et acomptes	2 145 108	1 431 035	714 072	771 996
		TOTAL	2 145 108	1 431 035	714 072	771 996
Actif immobilisé	Immobilisations corporelles	Terrains Constructions Inst.techniques, mat.out.industriels Immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes	3 727 318 825 390 12 958	1 834 637 778 065	1 892 680 47 324 12 958	2 002 336 35 896
		TOTAL	4 565 667	2 612 703	1 952 964	2 038 232
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
	Immobilisations financières <sup>(2)</sup>	Participations et créances rattachées Autres titres immobilisés Prêts Autres	728		728	728
		TOTAL	728		728	728
		Total I	6 711 504	4 043 739	2 667 765	2 810 958
Actif circulant	Stocks et en cours		19 421	19 237	184	184
	Crédences <sup>(3)</sup>	Créances clients, usagers et comptes rattachés Créances reçues par legs ou donations Autres	1 398 296 199 902	9 949 7 721	1 388 347 192 180	1 453 915 108 200
		TOTAL	1 598 199	17 671	1 580 527	1 562 115
	Divers	Valeurs mobilières de placement Instruments de trésorerie Disponibilités Charges constatées d'avance <sup>(4)</sup>	3 270 489 402 715		3 270 489 402 715	2 205 828 416 502
		Total II	5 290 824	36 908	5 253 916	4 184 630
	Frais d'émission des emprunts	III				
	Primes de remboursement des emprunts	IV				
	Ecart de conversion Actif	V				
	TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)		12 002 329	4 080 647	7 921 682	6 995 588
Renvois	(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)					

## Fédération Française de Tennis de Table

Passif		Au 31/12/2022	Au 31/12/2021
Fonds propres	<b>Fonds propres sans droit de reprise</b>		
	Fonds propres statutaires	1 433 683	1 433 683
	Fonds propres complémentaires		
	<b>Fonds propres avec droit de reprise</b>		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	<b>Écarts de réévaluation</b>		
	<b>Réserves</b>		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		344 494
Autres fonds propres	Autres		
	Report à nouveau	1 725 703	1 004 496
		<b>Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)</b>	<b>635 842</b>
		<b>Situation nette (sous-total)</b>	<b>3 795 229</b>
			<b>3 159 386</b>
Fonds dédiés	Fonds propres consomptibles		
	Subventions d'investissement	192 929	109 670
	Provisions réglementées		
Provisions		<b>Total I</b>	<b>3 988 159</b>
			<b>3 269 057</b>
Dettes	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
		<b>Total I bis</b>	
Provisions	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés		40 000
		<b>Total II</b>	<b>40 000</b>
Renvois	Provisions pour risques	82 000	57 000
	Provisions pour charges	50 886	53 766
		<b>Total III</b>	<b>132 886</b>
	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit <sup>(1)</sup>	896 062	974 786
	Emprunts et dettes financières diverses <sup>(2)</sup>	210 533	193 233
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	797 558	788 838
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	322 017	243 891
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		9 069
	Autres dettes	12 954	12 005
	Instruments de trésorerie		
	Produits constatés d'avance	1 561 510	1 353 940
		<b>Total IV</b>	<b>3 800 636</b>
			<b>3 575 764</b>
	Écart de conversion Passif V		
		<b>TOTAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)</b>	<b>7 921 682</b>
Renvois	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(2) Dont emprunts participatifs		

## Fédération Française de Tennis de Table

		Du 01/01/2022 Au 31/12/2022	Du 01/01/2021 Au 31/12/2021
		12 mois	12 mois
Produits d'exploitation	Cotisations	3 413 475	2 853 603
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens	20 418	54 081
	<i>dont ventes de dons en nature</i>		
	Ventes de prestations de service	953 037	733 440
	<i>dont parrainages</i>		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	1 771 154	1 579 830
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	2 310	821
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		61 078
Charges d'exploitation	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	137 755	144 886
	Utilisations des fonds dédiés	40 000	70 000
	Autres produits	68 625	35 457
		<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I</b>	<b>5 533 199</b>
	Achats de marchandises	415 949	387 393
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes (1)	2 873 625	2 352 331
	Aides financières	316 860	577 137
	Impôts, taxes et versements assimilés	197 616	193 109
	Salaires et traitements	1 353 396	1 202 073
	Charges sociales	389 414	196 266
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	211 676	174 695
	Dotations aux provisions	25 000	8 439
	Reports en fonds dédiés		40 000
	Autres charges	43 368	32 592
		<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II</b>	<b>5 164 039</b>
1. Résultat d'exploitation (I-II)		<b>579 869</b>	<b>369 159</b>

## Fédération Française de Tennis de Table

		Du 01/01/2022 Au 31/12/2022 12 mois	Du 01/01/2021 Au 31/12/2021 12 mois
Produits financiers	De participations D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	2 993	1 042
	<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III</b>	<b>2 993</b>	<b>1 042</b>
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	5 333 301	6 109 9
	<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIERES IV</b>	<b>5 635</b>	<b>6 118</b>
	<b>2. Résultat financier (III-IV)</b>	<b>-2 642</b>	<b>-5 076</b>
	<b>3. Résultat courant avant impôt (I-II+III-IV)</b>	<b>577 227</b>	<b>364 083</b>
Produits exceptionnels	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	60 740	36 556
	<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS V</b>	<b>60 740</b>	<b>36 556</b>
Charges exceptionnelles	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	1 470 189	23 172 596
	<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES VI</b>	<b>1 659</b>	<b>23 768</b>
	<b>4. Résultat exceptionnel (V-VI)</b>	<b>59 081</b>	<b>12 788</b>
	Participation des salariés aux résultats Impôts sur les bénéfices	VII VIII 466	23 172 596 159
	<b>Total des produits (I + III + V)</b>	<b>6 470 510</b>	<b>5 570 798</b>
	<b>Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)</b>	<b>5 834 667</b>	<b>5 194 085</b>
	<b>EXCÉDENT OU DÉFICIT</b>	<b>635 842</b>	<b>376 712</b>
<b>Évaluation des contributions volontaires en nature</b>			
Contributions volontaires en nature			
Dons en nature Prestations en nature Bénévolat		2 100 000	2 240 000
	<b>Total</b>	<b>2 100 000</b>	<b>2 240 000</b>
Charges des contributions volontaires en nature			
Secours en nature Mises à disposition gratuite de biens Prestations en nature Personnel bénévole		2 100 000	2 240 000
	<b>Total</b>	<b>2 100 000</b>	<b>2 240 000</b>



KPMG ESC & GS  
Expertise Comptable, Gestion Sociale, Conseil  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris la Défense Cedex  
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66  
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60  
Site internet : [www.kpmg.fr](http://www.kpmg.fr)

## Fédération Française de Tennis de Table

Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos  
le 31 décembre 2022

Montants exprimés en Euros

Ce rapport contient 16 pages

## Table des matières

1	Description de l'objet social, des missions sociales et des moyens de l'entité	1
1.1	Objet social	1
1.2	Missions sociales	1
1.3	Moyens mis en œuvre et ressources	2
2	Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture	3
2.1	Événements principaux de l'exercice	3
2.2	Faits caractéristiques postérieurs à la clôture	3
3	Principes, règles et méthodes comptables	4
3.1	Présentation des comptes	4
3.2	Méthode générale	4
3.3	Changement de méthode d'évaluation	4
3.4	Changement de méthode de présentation	4
3	Informations relatives au bilan	5
3.1	Actif	5
3.1.1	État de l'actif immobilisé	5
3.1.2	Tableau des amortissements	5
3.1.3	Méthode d'amortissement	5
3.1.4	Bail emphytéotique du terrain Paris 13	6
3.1.5	Stocks	6
3.1.6	Créances	7
3.1.7	Produits à recevoir	7
3.1.8	Charges constatées d'avance	8
3.1.9	Disponibilités	8
3.2	Passif	9
3.2.1	Fonds propres	9
3.2.2	Provisions pour risques et charges	10
3.2.3	Engagements pris en matière de retraite et engagements similaires	10
3.2.4	Fonds dédiés	10
3.2.5	État des dettes	11
3.2.6	Dettes pour congés et primes à payer	11
3.2.7	Honoraires du commissaire aux comptes	11
4	Informations relatives au compte de résultat	12
4.1	Produits d'exploitation	12

4.2	Aides versées	12
4.3	Résultat exceptionnel	12
5	Autres informations	13
5.1	Ventilation de l'effectif moyen	13
5.2	Contributions volontaires en nature	13
5.3	Informations relatives à la rémunération des dirigeants	13
5.4	Engagements hors bilan	13

## 1 Description de l'objet social, des missions sociales et des moyens de l'entité

### 1.1 Objet social

La Fédération française de tennis de table regroupe des associations sportives ayant pour but de faire pratiquer le tennis de table.

Elle a pour objet :

- d'organiser, de coordonner, de développer et de contrôler la pratique du tennis de table, sous toutes ses formes en France, dans la métropole, ainsi que dans les Outre-Mer ;
- d'organiser les compétitions et notamment les championnats de France toutes catégories inhérents à cette pratique ;
- de défendre les intérêts moraux et matériels du tennis de table français ;
- d'assurer la représentation du tennis de table français sur le plan international ;
- de veiller au respect de la charte de déontologie du sport établie par le Comité National Olympique et Sportif Français ;
- de veiller au respect de l'environnement et d'œuvrer en faveur du développement durable.

### 1.2 Missions sociales

Les actions orientées tout à la fois vers les clubs, vers les comités départementaux, vers les ligues, le sport de haut niveau mais aussi vers des publics dont l'activité moins organisée se pratique hors structures fédérales.

- Accompagner les clubs, comités, ligues dans leur structuration au travers de projets régionaux conventionnés,
- Identifier et susciter la création de nouveaux sites de pratique, plus particulièrement des sites de pratique libre,
- Renforcer le développement du tennis de table dans le milieu scolaire,
- Diversifier les offres de pratiques et d'animations,
- Développer les offres de compétitions pour tous,
- Favoriser l'accès à tous les publics et plus spécialement les publics cibles : les féminines, les séniors, les personnes en situation de handicap,
- Renforcer l'engagement du monde du tennis de table dans une démarche de développement durable,
- Développer et encadrer de la pratique Haut Niveau.

## 1.3 Moyens mis en œuvre et ressources

Forte de plus de 207 000 licenciés, la FFTT s'appuie sur un réseau de 13 ligues régionales et 96 comités départementaux regroupant 3493 clubs.

La Fédération est administrée par un Conseil fédéral de 24 membres élus pour une durée de quatre ans, par l'assemblée générale, les 13 membres de droit (président des ligues) et deux représentants des Outre-Mer. Le ministère chargé des sports met à disposition de la fédération une trentaine de Conseillers techniques sportifs (CTS) réunis au sein de la Direction technique nationale (DTN). Les services fédéraux sont chargés du bon fonctionnement général de la fédération.

Les ressources annuelles de la Fédération comprennent :

- Le revenu de ses biens ;
- Les cotisations et souscriptions de ses membres ;
- Le produit des licences et des manifestations ;
- Les subventions de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics ;
- Le produit des libéralités dont l'emploi est autorisé au cours de l'exercice ;
- Les ressources créées à titre exceptionnel, s'il y a lieu avec l'agrément de l'autorité compétente ;
- Le produit des rétributions perçues pour services rendus.

Les moyens d'action de la Fédération sont :

- La création de ligues régionales et de comités départementaux ;
- L'organisation et le contrôle d'épreuves de tennis de table dans la métropole et les départements et territoires d'Outre-Mer ;
- L'établissement de relations suivies avec les Pouvoirs publics, le Comité national olympique et sportif français et les fédérations étrangères affiliées à la Fédération internationale de tennis de table (ITTF) ;
- La conclusion de rencontres avec les membres desdites fédérations et la participation aux épreuves et compétitions organisées par elles ;
- L'organisation et le contrôle de la qualité de la formation sportive ;
- La création de commissions techniques, en vue d'études et de tâches spécialisées ;
- La tenue de réunions périodiques, de congrès et de conférences, de stages, etc. ;
- La publication d'un bulletin officiel et de tous ouvrages et documents concernant le tennis de table ;
- L'aide morale, technique et matérielle aux associations ;
- La formation de ses cadres techniques et de ses dirigeants ;
- La passation de convention, avec toute institution, précisant l'objet, les conditions et modalités y afférent.

## 2 Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture

### 2.1 Événements principaux de l'exercice

Le plan numérique s'est poursuivi au cours de l'année 2022.

La version de l'application Speed 2 a été mise en service.

### 2.2 Faits caractéristiques postérieurs à la clôture

Aucun fait n'est connu.

## 3 Principes, règles et méthodes comptables

### 3.1 Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- Le bilan ;
- Le compte de résultat ;
- L'annexe.

### 3.2 Méthode générale

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de commerce et du plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La Fédération a arrêté ses comptes en respectant le règlement ANC n°2018-06 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

### 3.3 Changement de méthode d'évaluation

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

### 3.4 Changement de méthode de présentation

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

## 3 Informations relatives au bilan

### 3.1 Actif

#### 3.1.1 État de l'actif immobilisé

Situations et mouvements	31/12/2021	+	-	31/12/2022
Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	2 120 577	24 531		2 145 108
Immobilisations corporelles	4 528 040	31 184	6 514	4 552 708
Immobilisations corporelles en cours	-	12 958		12 958
Immobilisations financières	728			728
Total	6 649 345	68 672	6 514	6 711 504

#### 3.1.2 Tableau des amortissements

Situations et mouvements	31/12/2021	+	-	31/12/2022
Rubriques	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations : dotation de l'exercice	Diminutions d'amortissements de l'exercice	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	1 348 580	82 455		1 431 035
Immobilisations corporelles	2 489 807	129 221	6 325	2 612 703
Immobilisations financières	-	-	-	-
Total	3 838 387	211 676	6 325	4 043 739

#### 3.1.3 Méthode d'amortissement

##### 3.1.3.1 *Immobilisations incorporelles*

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remise et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Logiciel SPID	Linéaire	10 ans
PlatePlateforme Perf'TT	Linéaire	5 ans
Baby-Ping	Linéaire	5 ans

### 3.1.3.2 *Immobilisations corporelles*

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remise et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Siège social, structure	Linéaire	50 ans
Siège social, ascenseur	Linéaire	25 ans
Siège social, électricité, plomberie, étanchéité	Linéaire	15 à 20 ans
Siège social, revêtements intérieurs et aménagements	Linéaire	10 ans
Mobilier et gros matériel	Linéaire	5 à 6 ans
Petit matériel	Linéaire	2 à 5 ans

### 3.1.4 **Bail emphytéotique du terrain Paris 13**

Ce bail signé avec la ville de Paris le 31 juillet 2003 d'une valeur d'origine de 381 123 € est amorti sur la durée du bail, soit 70 ans. La valeur résiduelle est inscrite au bilan sous la forme d'une charge constatée d'avance à hauteur de 275 407 € au 31 décembre 2022.

### 3.1.5 **Stocks**

#### 3.1.5.1 *Évaluation des stocks*

La méthode comptable adoptée pour évaluer les stocks est la méthode du « Premier entré / Premier sorti ».

Un inventaire physique est réalisé à la date de clôture de l'exercice et les marchandises sont valorisées au prix d'achat.

Les produits conçus sous l'égide de la FFTT et commercialisés à la boutique sont évalués à leur prix de revient.

Au 31 décembre 2020, la gestion de la boutique a été transférée chez un prestataire. Les articles restants en stock en comptabilité sont des produits millésimés, qui n'ont pas de valeur marchande.

Le stock a été quasiment déprécié pour sa totalité à la fin de l'exercice 2021 (N-1).

	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Stocks de Produits Fédéraux	19 421	19 237	184
<b>Total</b>	<b>19 421</b>	<b>19 237</b>	<b>184</b>

### 3.1.5.2 Dépréciations stocks

Les stocks ont été quasiment dépréciés en totalité à la fin de l'exercice 2021 (N-1) compte tenu que les articles de la boutique n'ont qu'un objet promotionnel.

### 3.1.6 Créesances

Liquidité de l'actif Créesances	Montant brut	Échéances	
		à moins 1 an	à plus 1 an
Créesances de l'actif immobilisé :			-
- Créesances rattachées à des participations			
- Prêts autres	-	-	-
Créesances de l'actif circulant :			
- Créesances clients et comptes rattachés	1 398 296	1 398 296	
- Autres	199 902	199 902	
- Charges constatées d'avance	402 715	132 753	269 962
<b>TOTAL</b>	<b>2 000 913</b>	<b>1 730 951</b>	<b>269 962</b>

### 3.1.7 Produits à recevoir

	Montant
Factures à établir	114 246
Autres créances	47 405
<b>TOTAL :</b>	<b>161 651</b>

### 3.1.8 Charges constatées d'avance

	Montant
Crédit-bail siège	275 407
Charges courantes de fonctionnement	127 309
<b>TOTAL</b>	<b>402 715</b>

### 3.1.9 Disponibilités

La trésorerie est positive à hauteur de 3 270 489 € à la date de clôture.

## 3.2 Passif

### 3.2.1 Fonds propres

#### 3.2.1.1 Fonds propres sans droit de reprise

Le compte de fonds propres, qui ne comporte aucun droit de reprise, représente l'ensemble des résultats cumulés au cours des exercices précédents.

Le mouvement de l'exercice correspond à :

- l'affectation du résultat des comptes clos le 31 décembre 2021 au poste des réserves pour 376 713 €,
- La réaffectation d'anciennes réserves au compte de report à nouveau pour un montant de 344 494 €, réduisant à néant le poste des réserves.

Libellé	2021	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution	2022
Fonds propres sans droit de reprise	1 433 683				1 433 683
Réserves	344 494			344 494	-
Report à nouveau	1 004 496	376 713	344 494		1 725 703
Excédent ou déficit de l'exercice	376 713	- 376 713	635 842		635 842
<b>TOTAL</b>	<b>3 159 386</b>	<b>-</b>	<b>980 336</b>	<b>344 494</b>	<b>3 795 229</b>

#### 3.2.1.2 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont reprises au compte de résultat exceptionnel au rythme de l'amortissement des actifs qu'elles ont contribués à financer.

Sur l'exercice, deux nouvelles subventions ont été octroyées pour l'appli Ping extérieur et pour le plan numérique pour un total de 141 000 euros.

Subventions d'investissement	Solde à l'ouverture de l'exercice	Variations de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
	Montant global	Augmentation	Diminution	Montant global
Montant nominal	731 139	141 000		872 139
Quotes-parts virées au résultat	621 469		57 740	679 209
Montant net en fonds propres	109 670	141 000	- 57 740	192 929

### 3.2.2 Provisions pour risques et charges

#### 3.2.2.1 Tableau des provisions pour risques et charges

Situations et mouvements				
	31/12/2021	+	-	31/12/2022
Rubriques	Provisions au début de l'exercice	Augmentations : dotation de l'exercice	Diminutions : reprise de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Provisions pour risques	57 000	25 000		82 000
Provisions pour charges	53 767		2 880	50 885
Provisions pour autres charges	-		-	-
<b>Total</b>	<b>110 767</b>	<b>25 000</b>	<b>2 880</b>	<b>132 886</b>

### 3.2.3 Engagements pris en matière de retraite et engagements similaires

L'entité provisionne ses engagements retraite selon la méthode des unités de crédits projetés. La dette actuarielle probable des indemnités de fin de carrière calculée pour la totalité du personnel est estimée à 50 886 € en 2022.

Les principales hypothèses actuarielles sont les suivantes, à la date de clôture :

- Taux d'actualisation : taux iBoxx Corporates AA 10 + au 31 décembre 2022, soit 3,60 % ;
- Taux d'augmentation annuel des salaires : 1% ;
- Indemnités à verser calculées selon la Convention collective nationale du sport ;
- Le pourcentage de survie est calculé selon les tables de mortalité officielles (INSEE) distinctes pour les hommes et les femmes ;
- Le pourcentage de cotisations de charge sociale et fiscale retenu est de 50%.

### 3.2.4 Fonds dédiés

#### 3.2.4.1 Tableau de suivi des fonds dédiés

Les fonds dédiés constitués l'an passé sont utilisés en totalité sur 2022.

Tableau de suivi des fonds dédiés sur subventions affectées							
Variation des fonds dédiés issus de	A l'ouverture de l'exercice	Report	Utilisation		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant Global	Dont remboursement		Montant Global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
ANS - Contrat de développement de la transformation numérique 2021	40 000	40 000	40 000	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>40 000</b>	<b>40 000</b>	<b>40 000</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

### 3.2.5 État des dettes

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéance à moins d'1 an	Échéance à plus d'1 an	Échéance à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	896 062	158 646	646 877	90 539
Emprunts et dettes financières divers	210 533	210 533		
Dettes fournisseurs	797 558	797 558		
Dettes fiscales et sociales	322 017	322 017		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	0		
Autres dettes	12 954	12 954		
Produits constatés d'avance	1 561 511	1 561 511		
<b>Total</b>	<b>3 800 636</b>	<b>3 063 219</b>	<b>646 877</b>	<b>90 539</b>

### 3.2.6 Dettes pour congés et primes à payer

Les congés payés et jours RTT acquis et non pris à la date de clôture ainsi que les primes dues au titre du 13<sup>ème</sup> mois et de la prime de vacances font l'objet d'une provision qui s'élève à 175 K€ charges sociales incluses, contre 132 K€ en 2021.

### 3.2.7 Honoraires du commissaire aux comptes

	Montant TTC
Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	14 150
Au titre d'autres prestations	
<b>TOTAL</b>	<b>14 150</b>

## 4 Informations relatives au compte de résultat

### 4.1 Produits d'exploitation

Le total des produits d'exploitation s'élève à 6,4 M€ au 31 décembre 2022 contre 5,5 M€ au 31 décembre 2021.

	2022	2021
Ventes de biens et services	973 456	787 521
Cotisations et licences	3 413 475	2 853 603
Subventions	1 771 154	1 579 830
Dons manuels	2 310	821
Contributions financières	-	61 078
Reprise sur provisions	137 755	144 886
Utilisations des fonds dédiés	40 000	70 000
Autres produits	68 625	35 457
<b>Total produits d'exploitation</b>	<b>6 406 776</b>	<b>5 533 199</b>

### 4.2 Aides versées

Les aides versées au titre de l'exercice 2022 s'élèvent à 316 860 euros.

Ces aides comprennent notamment :

- 202 888 euros pour les ligues,
- 75 219 euros pour les clubs,

### 4.3 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est composé des produits exceptionnels correspondant essentiellement à la reprise des subventions d'investissement au compte de résultat pour un montant de 57 740 €.

## 5 Autres informations

### 5.1 Ventilation de l'effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	6	0
Employés	12	0
CTS	-	30
<b>TOTAL</b>	<b>18</b>	<b>30</b>

### 5.2 Contributions volontaires en nature

La valorisation des cadres techniques affectés par le ministère en qualité de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération s'élève à 2 100 000 € au 31 décembre 2022.

La fédération bénéficie du concours de plusieurs bénévoles pour réaliser son activité. Elle n'a cependant pas souhaité recenser et valoriser les temps passés par ceux-ci.

Elle ne dispose pas d'autres contributions volontaires en nature.

### 5.3 Informations relatives à la rémunération des dirigeants

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés s'est élevé à 0 € durant l'exercice.

### 5.4 Engagements hors bilan

En garantie d'un emprunt de 800 K€, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Paris et d'Ile-de-France bénéficie d'une hypothèque conventionnelle sur le droit au bail à construction.

En garantie d'un emprunt de 400 K€, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Paris et d'Ile-de-France bénéficie d'une Garantie par l'Etat.

**FEDERATION FRANCAISE DE TENNIS DE TABLE****Association reconnue d'utilité publique****Siège social : 3 Rue Dieudeonne costes  
75625 PARIS CEDEX 13****\*\*\*\*\*****RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES****REUNION DE L'ORGANE DELIBERANT RELATIVE A L'APPROBATION  
DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2022**

Aux élus,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre fédération, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées visées à l'article R.612-5 du code de commerce, qui ont été passées au cours de l'exercice, en application de l'article R.612-7 dudit code.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.



**Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale**

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes, mentionnées à l'article L. 612-5 du code de commerce, qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

**Convention de développement territorial avec la Ligue des Pays de la Loire de Tennis de Table :**

- Le montant alloué par la Fédération Française de Tennis de Table à la Ligue des Pays de la Loire de Tennis de Table dans le cadre de cette convention s'élève à 30 000 € sur l'exercice 2022.
- Les personnes liées par cette convention sont :
  - Monsieur Jean-René CHEVALIER, Président de la Ligue des Pays de la Loire de Tennis de Table et membre de droit au Conseil Fédéral.

**Convention de développement territorial avec la Ligue Provence Alpes Côte d'Azur de Tennis de Table :**

- Le montant alloué par la Fédération Française de Tennis de Table à la Ligue Provence Alpes Côte d'Azur de Tennis de Table dans le cadre de cette convention s'élève à 35 000 € sur l'exercice 2022.
- Les personnes liées par cette convention sont :
  - Monsieur Thierry ALBERTIN, Président de la Ligue Provence Alpes Côte d'Azur de Tennis de Table et membre de droit au Conseil Fédéral.

**Convention de développement territorial avec la Ligue Occitanie de Tennis de Table :**

- Le montant alloué par la Fédération Française de Tennis de Table à la Ligue Occitanie de Tennis de Table dans le cadre de cette convention s'élève à 30 000 € sur l'exercice 2022.
- Les personnes liées par cette convention sont :
  - Madame Marion VAYRE, Présidente de la Ligue Occitanie de Tennis de Table et membre de droit au Conseil Fédéral.



**Convention de développement territorial avec la Ligue Auvergne – Rhône - Alpes de Tennis de Table :**

- Le montant alloué par la Fédération Française de Tennis de Table à la Ligue Auvergne – Rhône - Alpes de Tennis de Table dans le cadre de cette convention s'élève à 12 000 € sur l'exercice 2022.
- Les personnes liées par cette convention sont :
  - Monsieur Jean-Luc GUILLOT, Président de la Ligue Provence Auvergne – Rhône - Alpes de Tennis de Table et membre de droit au Conseil Fédéral.

**Convention de développement territorial avec la Ligue Bourgogne – Franche – Comté de Tennis de Table :**

- Le montant alloué par la Fédération Française de Tennis de Table à la Ligue Bourgogne – Franche – Comté de Tennis de Table dans le cadre de cette convention s'élève à 3 000 € sur l'exercice 2022.
- Les personnes liées par cette convention sont :
  - Monsieur Bernard FERRIERE, Président de la Ligue Bourgogne – Franche – Comté de Tennis de Table et membre de droit au Conseil Fédéral.

**Convention de développement territorial avec la Ligue Corse de Tennis de Table :**

- Le montant alloué par la Fédération Française de Tennis de Table à la Ligue Corse de Tennis de Table dans le cadre de cette convention s'élève à 4 000€ sur l'exercice 2022.
- Les personnes liées par cette convention sont :
  - Monsieur Robert VASSEUR, Président de la Ligue Corse de Tennis de Table et membre de droit au Conseil Fédéral.

**Convention de développement territorial avec la Ligue Grand - Est de Tennis de Table :**

- Le montant alloué par la Fédération Française de Tennis de Table à la Ligue Grand - Est de Tennis de Table dans le cadre de cette convention s'élève à 12 500€ sur l'exercice 2022.

- Les personnes liées par cette convention sont :

- Monsieur Christophe PORTE, Président de la Ligue Grand – Est de Tennis de Table et membre de droit au Conseil Fédéral.

**Convention de développement territorial avec la Ligue Haut de France de Tennis de Table :**

- Le montant alloué par la Fédération Française de Tennis de Table à la Ligue Haut de France de Tennis de Table dans le cadre de cette convention s'élève à 10 000 € sur l'exercice 2022.

- Les personnes liées par cette convention sont :

- Monsieur Christian BRIFFEUIL, Président de la Ligue Haut de France de Tennis de Table et membre de droit au Conseil Fédéral.

**Convention de développement territorial avec la Ligue Ile de France de Tennis de Table :**

- Le montant alloué par la Fédération Française de Tennis de Table à la Ligue Ile de France de Tennis de Table dans le cadre de cette convention s'élève à 7 500 € sur l'exercice 2022.

- Les personnes liées par cette convention sont :

- Monsieur Patrick BEAUSSART, Président de la Ligue Ile de France de Tennis de Table et membre de droit au Conseil Fédéral.

**Convention de développement territorial avec la Ligue Nouvelle – Aquitaine de Tennis de Table :**

- Le montant alloué par la Fédération Française de Tennis de Table à la Ligue Nouvelle – Aquitaine de Tennis de Table dans le cadre de cette convention s'élève à 7 000€ sur l'exercice 2022.

- Les personnes liées par cette convention sont :

- Monsieur Daniel MARCHAND, Président de la Ligue Nouvelle - Aquitaine de Tennis de Table et membre de droit au Conseil Fédéral.

**Convention de développement territorial avec la Ligue de la Martinique de Tennis de Table :**

- Le montant alloué par la Fédération Française de Tennis de Table à la Ligue de la Martinique de Tennis de Table dans le cadre de cette convention s'élève à 1 525€ sur l'exercice 2022.
- Les personnes liées par cette convention sont :
  - Monsieur Michel TALBA, Président de la Ligue de la Martinique de Tennis de Table et membre de droit au Conseil Fédéral.

**Convention de développement territorial avec la Ligue de Wallis et Futuna de Tennis de Table :**

- Le montant alloué par la Fédération Française de Tennis de Table à la Ligue de Wallis et Futuna de Tennis de Table dans le cadre de cette convention s'élève à 3 025 € sur l'exercice 2022.
- Les personnes liées par cette convention sont :
  - Monsieur Charles GAVEAU, Président de la Ligue de Wallis et Futuna de Tennis de Table et membre de droit au Conseil Fédéral.

Fait à ORLEANS, le 15 Mars 2023

ORCOM AUDIT  
Commissaire aux comptes  
Bruno ROUILLÉ  
Associé